



## Notre périmètre d'intervention

Le Valenciennois, le Denaisis, l'Amandinois et le Pays de Condé pour les écoles maternelles, primaires, les collèges et les lycées (établissements scolaires publics et privés de l'Education Nationale et de l'enseignement agricole)



## Nous contacter



29 rue de la Liberté - 59410 Anzin  
Mail : [emasval@apei-val-59.org](mailto:emasval@apei-val-59.org)  
**Virginie Lefebvre**  
Educatrice Coordinatrice  
Tél portable : 06 80 67 30 70  
[www.apei-valenciennes.com](http://www.apei-valenciennes.com)

Dispositif porté par le SESSAD de l'Escaut de l'APEI du Valenciennois



## Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation

Un réseau, un appui médico-social pour renforcer l'école inclusive

### Nos partenaires



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord





## Qui sommes-nous ?

L'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation est composée de :

- Une éducatrice spécialisée, coordinatrice de l'EMAS
- Une psychologue
- Un réseau de partenaires du secteur médico-social et de droit commun



## Pour quels types de situations ?

- **En cas de questionnements ou besoins d'information sur le handicap**
- **Avant d'accueillir** un élève en situation de handicap ayant des besoins particuliers
- **Pour éviter une rupture de parcours** pour un élève en situation de handicap ou en amont d'une notification de la CDAPH



## Nos missions

- **Proposer des actions collectives d'information et de sensibilisation** aux professionnels des établissements scolaires sur le champ du handicap
- **Accompagner les professionnels dans leurs réflexions** sur l'accueil et les besoins d'élèves en situation de handicap
- **Apporter appui, conseil et expertise à la communauté éducative** en cas de difficultés avec un ou plusieurs élèves en situation de handicap (analyse de situation, adaptations, outils, ...)
- **Assurer une fonction ressource** pour les questions liées au handicap
- **Mener des interventions brèves et ciblées** auprès de l'élève en situation de handicap en risque de rupture de parcours scolaire
- **Conseiller l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH** dès que la situation d'un élève le nécessite
- **Mobiliser ou rendre accessibles les ressources et les expertises du territoire** pouvant répondre aux problématiques repérées



## L'EMAS ne remplace pas :

- Un accompagnement AESH
- Les dispositifs d'appui à l'école inclusive relevant de l'Education Nationale (RASED, RESPIR, PIAL, ...)
- Les accompagnements mis en oeuvre par d'autres structures ou services médico-sociaux

**L'EMAS initie une intervention provisoire pour assurer le maintien de la scolarisation et n'a pas vocation à assurer le suivi de l'élève**



## Comment solliciter l'EMAS ?

### 1. Equipe pédagogique :

En accord avec les représentants légaux, l'équipe pédagogique renseigne la fiche de sollicitation (\*) puis la transmet

1

IEN (1er degré) ou chef d'établissement (2nd degré) Emet un avis puis transmet la demande

2

Copie à l'enseignant référent

Coordinatrice de l'EMAS fait signer la convention, interpelle les partenaires et organise l'intervention de l'EMAS avec le consentement des représentants légaux

3

(\*) Scanner la fiche de sollicitation



### 2. AESH/coordonnateur PIAL :

Le porteur de la demande (AESH ou Responsable PIAL) rédige la fiche de sollicitation (\*) sous couvert du Directeur d'école / Chef d'Etablissement

1

Transmission de la fiche au Coordonnateur PIAL qui communique au Co-Pilote (1er degré) ou Pilote (2nd degré) PIAL pour avis, puis la transmet

2

copie à l'Enseignant Référent

Coordinatrice EMAS organise les modalités de prise en charge de la demande

3